



**Procès-verbal
Réunion de Conseil Municipal du 09 octobre 2025
Commune de ROUGEMONTIER**

L'an deux mil vingt-cinq le 09 octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Philippe ROBILLOT, Maire.

Présents : M. Philippe ROBILLOT, *Maire*,

Mme Bernadette ALLAIN, M. Joël DE WULF et Mme Anita CACAUX, *Adjoint*s

M. André-Joseph PERDRIX, Mme Sabine GODEFROY, Mme Jacqueline LEROY, Mme Agnès YON, M. Cyrille LEREFAIT, M. Dominique DUVAL, et M. Jean-Claude EUDE, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. François DELAVOPIERE, M. Paul CHENU, M. Sébastien BLOTTIERE,

Absente : Mme Clémentine LIARD.

Mme Sabine GODEFROY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 03 octobre 2025	Nombre de conseillers :
Date d'affichage : 03 octobre 2025	- En exercices : 15 - Présents : 11 (quorum : 8) - Voix exprimées : 11

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Délibération avis sur la création de la ligne électrique aérienne à deux circuits de 400 000 et 225 000 volts.
2. Délibération remplacement candélabre chemin de la Mare Vallée.
3. Délibération convention d'entretien pompe à chaleur 1, rue de la Mare Duboc.
4. Délibération achat ordinateur direction de l'école communale.
5. Délibération prêt terrain communal sis chemin de la Mare Vallée.

6. Questions diverses.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Katarzyna SDEB épouse PREY.

Monsieur le Maire interroge les élus présents sur le précédent procès-verbal. Personne ne s'y opposant, le procès-verbal du 05 août 2025 est approuvé.



Procès-verbal
Réunion de Conseil Municipal du 09 octobre 2025
Commune de ROUGEMONTIER

Délibération avis sur la création de la ligne électrique aérienne à deux circuits de 400 000 et 225 000 volts. 2025-10-01	<p>Vu le Code général des collectivités ; Vu l'article L.122-1 du Code de l'environnement ; Vu l'article L.123-1 et suivants du Code de l'environnement ; Vu l'article L.153.55 du Code de l'urbanisme ;</p> <p>Monsieur le Maire explique que le Service Climat Logement et Aménagement requiert l'avis de la commune de ROUGEMONTIER dans le cadre de la création des liaisons et postes entre les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. Ces travaux prévois l'installation d'un poste de 400 000 volts à PORT-JÉRÔME et un poste de 225 000 volts au HAVRE. Le premier poste sera ainsi relié à celui de ROUGEMONTIER.</p> <p>Monsieur le Maire indique qu'un rapport reçu sur clef USB est consultable en mairie.</p> <p>Il est demandé aux élus de valider l'étude menée concernant les impacts sur la biodiversité. Aucune note Natura 2000 n'a été rapportée sur la commune.</p> <p>Les prochaines actions sur ce projet seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fin 2025 : déclaration d'utilité publique et boîtage dans les habitations sises à moins de 200 mètres. Monsieur Joël DE WULF ajoute que les propriétaires terrestres sont actuellement contactés.- Automne 2026 : début des travaux. <p>Monsieur Jean-Claude EUDE, par soutien envers les agriculteurs déclare s'abstenir.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, approuve l'étude par les membres du conseil présents.</p>
Délibération remplacement candélabre chemin de la Mare Vallée. 2025-10-02	<p>Vu le Code général des collectivités ; Considérant la mise en sécurité effectuée et le remplacement à faire d'un candélabre sis chemin de la Mare Vallée ;</p> <p>Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DÉSORMEAUX de GRAND-QUEVILLY d'un montant de 2 307,58 € HT soit 2 769,10 € TTC.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis de de l'entreprise DÉSORMEAUX de GRAND-QUEVILLY d'un montant de 2 307,58 € HT soit 2 769,10 € TTC afin de réparer un candélabre chemin de la Mare Vallée.</p>
Délibération convention d'entretien pompe à chaleur 1, rue de la Mare Duboc. 2025-10-03	<p>Vu le Code général des collectivités ; Considérant la nécessité d'entretenir la pompe à chaleur sise 1, rue de la Mare Duboc ;</p> <p>Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CJD SERVICES de GRAND-COURONNE d'un montant de 200,00 HT soit 240,00 € TTC. La deuxième entreprise consultée n'ayant pas présenté de devis.</p> <p>Monsieur le Maire précise que ladite pompe à chaleur a été installée par l'entreprise DROALIN, cependant cette entreprise n'assure pas d'entretien.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis de l'entreprise CJD SERVICES de GRAND-COURONNE d'un montant de 200,00 HT soit 240,00 € TTC concernant l'entretien de la pompe à chaleur de la maison 1, rue de la Mare Duboc.</p>



Procès-verbal
Réunion de Conseil Municipal du 09 octobre 2025
Commune de ROUGEMONTIER

<p>Délibération achat ordinateur direction école communale 2025-10-04</p>	<p>Vu le Code général des collectivités ; Vu la compétence scolaire détenue par la commune ; Considérant les demandes du corps enseignants pour la bonne gestion de l'école ; Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise ABIS INFORMATIQUE de GRAND-COURONNE : - Ordinateur portable 15,6" et 8 Go d'un montant de 537,88 € HT soit 645,46 € TTC. - Ordinateur fixe 512 Go et écran 23" d'un montant de 810,23 € HT soit 972,28 € TTC. A cela s'ajoute les frais d'installation à 219,00 € HT. Monsieur le Maire pense qu'un ordinateur portable sera plus pratique pour les réunions et le travail en classe. Il ajoute que les divers logiciels sont fournis par l'éducation nationale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents choisit l'ordinateur portable d'un montant de 537,88 € HT soit 645,46 € TTC et les frais d'installation à 219,00 € HT soit 262,80 € TTC.</p>
<p>Délibération prêt terrain communal sis chemin de la Mare Vallée. 2025-10-05</p>	<p>Vu le Code général des collectivités ; Considérant la demande d'un rubiconnatéenier ; Monsieur le Maire expose la demande d'un habitant du chemin de la Mare Vallée concernant l'utilisation d'une partie d'un terrain communal afin d'y créer son potager. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une parcelle sise entre le terrain loué et le trottoir. Monsieur Joël DE WULF précise que cette parcelle provoque du mécontentement auprès des résidants car la tonte, à l'instar d'autres parcelles de la commune est effectuée deux fois par an. Monsieur André PERDRIX indique que des vols dans ledit potager auront lieu et provoqueront des tensions dans le lotissement. Madame Bernadette ALLAIN ajoute qu'il serait préférable de consulter le locataire actuel afin de s'assurer que ce potager ne le gênerait pas. Les membres présents demandent si d'autre riverains souhaiteraient avoir leur espace. Monsieur le Maire indique que le requérant n'a pas demandé à ses voisins. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 2 abstentions et 9 voix contre refusent la demande.</p>



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 09 octobre 2025 Commune de ROUGEMONTIER

Questions diverses :

PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite d'un évènement tragique, une commission du personnel s'est tenue le 25 septembre. Il indique qu'il est nécessaire de mettre en place un organigramme et de répartir la gestion des imprévus selon leur degré de gravité. Il précise qu'il convient de revoir les emplois du temps des agents en place au sein de l'école afin de répartir les missions. Cette répartition sera vue lors de la prochaine commission du 21 octobre à 20 h 00.

Une autre commission concernant l'attribution des primes aura lieu en novembre.

STAGES DE RÉUSSITE :

L'Académie de Normandie demande une mise à disposition de l'école au cours des prochaines vacances scolaires afin d'y réaliser des stages de réussite. Le conseil est favorable.

CROSS DU COLLÈGE :

Une coupe sera acheté à BOURG-ACHARD, Anita CACAUX se propose afin de la commander. Monsieur Cyrille LEREFAIT se rendra au cross afin de déposer la coupe.

COMMISSION FETES ET CEREMONIE :

La commission se réunira le 16 octobre à 20 h 00 en mairie afin de choisir le menu, le thème et les paniers garnis à l'occasion du repas des aînés de novembre.

ROUTE DÉPARTEMENTALE 675 :

Monsieur le Maire annonce avoir envoyé un courrier au Département afin de solliciter une aide financière pour soutenir les commerçants impactés par la fermeture de la route avec le comblement de la marnière et l'aménagement du carrefour de la Chapelle Brestot. Il ajoute que des commerçants ont envoyé des demandes auprès des conseillers départementaux.

Monsieur Joël DE WULF explique que des habitants ont demandé la création d'un trottoir depuis le carrefour de la Chapelle jusqu'à l'entrée de la ferme. La demande a été refusée. Monsieur le Mare ajoute qu'une demande de changement de projet d'aménagement du carrefour avait déjà été faite en faveur de la ferme afin de réduire la vitesse depuis leur entrée.

FAMILLE CARRIE :

La famille remercie le conseil pour l'inhumation de Madame Christianne CARRIE, doyenne de la commune.

RUBIS CLUB :

Une soirée choucroute aura lieu 18 octobre 2025. 120 participants sont actuellement comptabilisés.

FOIRE VEGET'HALLE DE ROUTOT :

Monsieur André PERDRIX représentera la commune.

ENLEVEMENT DES BETTERAVES :

La campagne betteravière aura lieu les semaines 39, 43 et 49 sur la commune.

STOCKAGE DES ASSOCIATIONS :

ROUGEMONTIER ACTIVITÉS sollicite l'ancienne espace d'archivages afin d'y stocker leur matériel. Le conseil va demander aux diverses associations de stocker leur matériel en ce lieu plutôt qu'au grenier de la mairie. Madame Agnès YON précise qu'il est obligatoire d'isoler le compteur électrique et la baie de brassage avec une porte antifeu. Des travaux vont être faits en ce sens.



**Procès-verbal
Réunion de Conseil Municipal du 09 octobre 2025
Commune de ROUGEMONTIER**

MARES :

2 mares ont fini d'être curées.

ROUTE DE ROUTOT :

Monsieur Joël DE WULF et Monsieur le Maire expliquent que les travaux à réaliser par le Département et la communauté de communes ne sont pas prévus avant 2027. Le Département est en attente des élections, les décisions sont alors bloquées. Quant à la CCPAVR, malgré l'arrivée d'Aurélie MARCHALOT qui a permis de faire avancer les projets, un programme est en place et des budgets prévus et d'autres projets sont prévus avant cet aménagement. Les élus présents s'inquiètent sur la situation d'un propriétaire notamment. Des devis de busage vont être établis afin que l'habitant ne soit plus inondé. En parallèle, le Département et la CCPAVR doivent consulter les propriétaires afin qu'ils remettent les talus et fossés détruits illégalement.

Madame Anita CACAUX demande pourquoi la taxe GEMAPI en place depuis 3 ans ne permet pas de couvrir cet aménagement maintenant. Monsieur le Maire indique que ladite taxe est déjà budgétisée par la CCPAVR selon un programme.

TRAVAUX DE VOIRIE ENGAGÉS :

Monsieur Joël DE WULF annonce que la résine de l'entrée de la salle des fêtes sera effectuée semaine du 13 octobre. Aucune date n'est annoncée concernant la route d'Illeville.

ROUGEMONTIER SPORT ET LOISIRS :

La marche rose aura lieu le 12 octobre. Elle compte 140 inscrits.

COMMISSION VOIRIE :

La commission qui devait avoir lieu le 25 septembre a été annulée faute de participants.

Monsieur Cyrille LEREFAIT relate l'accident ayant eu lieu au cours de l'été. Il demande un aménagement de sécurité. Il est décidé d'établir des devis concernant un projet d'aménagement de la rue de la Mare Duboc jusqu'aux Trottiers.

Concernant la route d'Illeville, il convient d'aménager le feu tricolore afin de le rendre plus sécuritaire et améliorer la visibilité. Les élus vont contacter la CCPAVR.

CONSEIL MUNICIPAL :

La prochaine réunion aura lieu 04 novembre 2025 à 20 h 30 en mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 23 h 30.